

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Demande Fonds de concours éclairage public

**Date de convocation :
Le 27 septembre 2024**

Présents :

Didier DUFOUR – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Sylvie BLONDEL donne pouvoir à Marie-France LAIGNEZ
Rizlène HENNACH donne pouvoir à Pierre BRUERE
Frédérique DESCAMPS donne pouvoir à Lucienne LAVOISIER
Marie-Laure LECHAT donne pouvoir à Véronique PAUWELS

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Vu la délibération N° D_2024_04_02_02 du 02 avril 2024 autorisant l'établissement d'une Convention avec la MEL pour l'Enfouissement des Réseaux Travaux rues Monnet/Jaurès

Monsieur Pierre Bruère, Maire Adjoint délégué à l'écologie urbaine, la transition énergétique et des relations avec les commerces rappelle à l'assemblée, le programme de travaux engagé avec la MEL sur les rues Monnet et Jaurès en amorce d'exécution et

pour lesquels une maîtrise d'ouvrage déléguée a été confiée pour la phase d'enfouissement des réseaux avec participation de la commune à hauteur de 50% pour les travaux d'éclairage public et remboursement de la part du coût de maîtrise d'œuvre consacrée à ces travaux. Pour rappel, le montant à la charge de la commune est de 158.527,22 € HT.

Pour faire suite à l'accompagnement de la commune par le Conseiller en énergie partagé de la MEL, il s'avère possible de solliciter le soutien d'un fonds de concours métropolitain relatif à l'éclairage public, concernant notamment le changement des lanternes d'éclairage pour des solutions moins énergivores en rappelant que la commune pratique sur son par la gradation limitant l'intensité d'éclairage nocturne et qui pourrait être financé à hauteur de 40% du coût de renouvellement.

Par ailleurs, il sera proposé de valoriser les certificats d'économie d'énergie du matériel nouvellement installé.

Il est ainsi proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter l'octroi auprès des instances de la MEL du fonds de concours éclairage public dans le cadre de l'opération de travaux sus visée.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. Bruère,

- Autorise M. le Maire à solliciter le fonds de concours métropolitain pour les travaux d'amélioration et de renouvellement de l'éclairage public concernant le programme d'enfouissement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public, rue Jaurès et rue Monnet.
- Autorise M. le Maire à signer toute convention relative à l'attribution de ce fonds de concours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

- 9 OCT. 2024

Date d'envoi en Préfecture du Nord :

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication :

- 9 OCT. 2024